

SPORTIR CLUB MARCILLACOIS.

Siège social : Mairie de Marcillac la Croisille 19320.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Annuelle et Elective du S.C.M. du 27 septembre 2020

A 09H45 étaient présents : 24 membres du S.C.M. tous licenciés F.F.T. plus 26 procurations parfaitement valides, le total représentant 50 votants.

Le quorum étant largement atteint, l'Assemblée Générale pouvait débiter.

Le Président Bernard HILAIRE ouvre donc la séance à 09H45 pour faire son rapport moral.

Il commente les diverses demandes de subventions qui ont été réalisées, grâce au montage de dossiers quelques fois compliqués (conseil général) les retours que nous avons eu, ainsi que certaines octroyées par les instances (ligue) mais pour des réalisations bien spécifiques. (tel que la ciblerie).

Il rappelle une fois de plus que chaque tireur est responsable du nettoyage du pas de tir après utilisation, que c'est un impératif, chaque pratiquant a le droit d'accéder à un espace de tir nettoyé.

Il demande aux tireurs de ne pas placer les cibles devant les supports verticaux (poteaux) afin de les préserver des impacts, sinon nous devons les remplacer fréquemment.

A propos des travaux, une journée sera dédiée à la réfection de la ciblerie, supports et protections la date sera communiquée ultérieurement (en fonction de la météo) il faudra entre 10 et 12 participants pour mener à bien cette opération.

A ce même sujet il souligne le travail réalisé par la mairie de Marcillac et remercie M Walschaerts pour les démarches et les relations qu'il entretient comme représentant du SCM avec le Maire de Marcillac. (Courrier de remerciement au maire).

Il évoque comme chaque année le paiement des licences qui doit impérativement être fait pour la fin du mois de juillet, afin que le SCM puisse faire une expédition groupée à la ligue, cette dernière étant de plus en plus réticente à expédier les licences une par une. Ce qui veut dire en clair que ceux qui auront (oublié d'envoyer leur règlement) se verront privés du renouvellement de leur licence avec tout ce que ça implique pour le renouvellement de détention, ainsi que pour l'acquisition d'arme ou de certaines munitions et/ou éléments de rechargement.

Comme lors de l'assemblée générale 2019, il indique avoir été alerté par la Mairie qui l'informe que des riverains ont signalés être dérangés par le tir à répétition d'armes très puissantes. Ne voulant pas dans l'immédiat créer une interdiction supplémentaire, il invite les tireurs à prendre leurs responsabilités.

A la suite de cette intervention deux personnes quittent précipitamment la réunion avec des gestes de réprobation ! Ceci ramène donc le nombre de présents au vote à 48 au lieu de 50.

Le président ayant fini son rapport moral, il donne la parole à M François Margat trésorier, qui nous commente le bilan financier pour la saison 2019/2020. Il fait circuler un compte de résultats parmi les membres présents. Il explique l'aspect positif des comptes par l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 205€ du Conseil Général et remercie au passage les personnes qui ont monté le dossier. Copie des résultats sera jointe au compte rendu d'Assemblée générale.

Puis, Mr Michel PEYRAUD, vice-président, demande à l'assemblée d'approuver les comptes et de donner quitus au président. Ce qui est fait par un vote à main levée à l'unanimité des membres présents.

A la suite de quoi le Président présente la démission du comité directeur et déclare ouvert le vote pour l'élection d'un nouveau CD.

A l'issue du vote voici les résultats des élections

Votants 60 / Exprimés 48 / Nul 1.

Scrutateurs : Mme Axelle ANDRE et M Patrice LAC.

Sont élus par ordre alphabétique :

M Burg Laurent, M Desmaison Pierre, M Francoual Yvon, M Hilaire Bernard, M Margat François, M Mercadier Jean Louis, M Peyraud Michel, M Schreck Jean Michel, M Walschaerts Maurice.

Les membres du SCM auront connaissances des fonctions et attributions de chacun après la réunion du comité directeur du 08/10/2020. Un affichage sera mis en place au club.

Tout sujet étant épuisé le Président clos la séance à 11h45.

Le Président
Bernard Hilaire



SPORTIR
CLUB
MARCILLACOIS